7. CSC type du bail de PROPRETE

- Contenu du bail

Ce bail reprend les activités liées à la propreté du réseau routier :

- Nettoyage de la signalisation verticale, des écrans anti bruit, etc
- Vidange des poubelles
- Ramassage des déchets le long des routes
- Nettoyage de graffitis
- Evacuation des déchets

Fréquences et programmation du PREVENTIF

Un planning des différentes activités préventives est établi par l'adjudicataire et le SPW pour l'année à venir en se basant sur les fréquences imposées dans le CSC.

Exemple de fréquence pour le réseau Sofico :

Réseau structurant (Sofico) :

Tâche	Fréquence Routes structurant	Fréquence 2*2 structurant
Nettoyage de la signalisation verticale, des préavis et des bornes km	1 opération tous les 3 ans	
Nettoyage des écrans antibruit métalliques	1 opération tous les 2 ans	1 opération par an
Traitement des éléments en bois	1 opération tous les 10 ans	
Vidange des poubelles	78 opérations par an = 3 opérations par 2 semaines	160 opérations par an = 3 opérations par semaine du 16 août au 14 juillet + 4 opérations par semaine du 15 juillet au 15 août

METRE pour les activités préventives

- Les activités préventives sont comptabilisées à l'opération et pas à l'unité.
- L'évacuation des déchets fait l'objet de postes séparés au métré.
- La signalisation de chantier est comprise dans le prix de l'opération.

Exemple de métré pour PREVENTIF SPW :

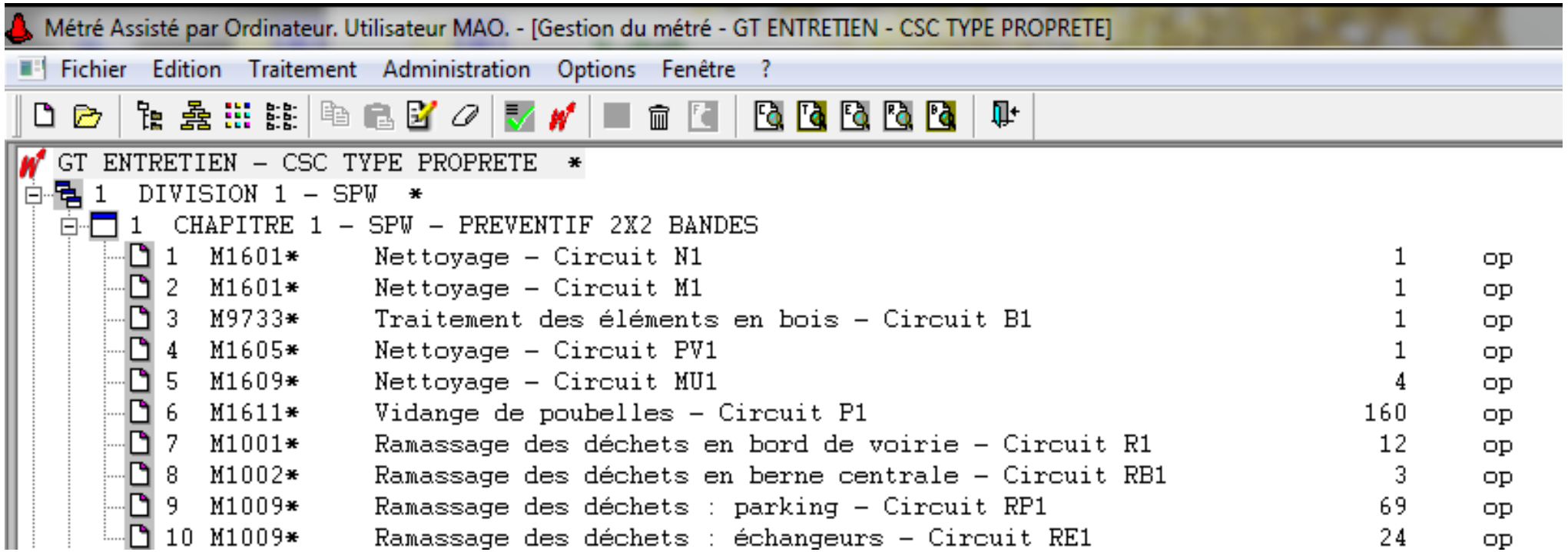

Activités préventives

- Afin de faciliter le suivi et de dresser les états d'avancement mensuels, chaque activité peut être divisée en circuit (comme pour le service d'hiver)

CIRCUIT 1

N--	PM ---- à ----
N--	PM ---- à ----
N--	PM ---- à ----
Nombre de poubelle : 1 pc	

CIRCUIT 2

N--	PM ---- à ----
N--	PM ---- à ----
N--	PM ---- à ----
Nombre de poubelle : 1 pc	

CIRCUIT 3

N--	PM ---- à ----
N--	PM ---- à ----
N--	PM ---- à ----
Nombre de poubelle : 1 pc	

Les circuits doivent tenir compte des séparations :

- de divisions entre le SPW et la SOFICO
- de chapitre entre les 2x2 bandes et le réseau 2x1 bande

Activités conditionnelles et curatives

- Les activités conditionnelles et curatives font l'objet d'une inspection préalable du district et d'un bon de commande spécifique

- Elles sont comptabilisées selon les postes normalisés du QUALIROUTES.